

LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Les candidats restant en présence au second tour

A la veille du scrutin de ballottage, la situation est en ce point plus nette dans l'ensemble de notre région. En effet, les fédérations des partis ont fixé leurs positions et fait connaître leurs candidats...

- NORD
LILLE
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. BECQUART Henri (Conc. rep.)
LARMIGNAT, Fr. Pop. (Soc.)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. SALENROGO, dep. sort. (Soc.)
OIL Henry (Em. Rép.)
TROISIEME CIRCONSCRIPTION
M. COOTEL Charles, dep. sort. (Un. nat.)
MASSON Louis (Soc.)
QUATRIEME CIRCONSCRIPTION
M. HENNAUX Marcel (P. D. F.)
SAINT-VENANT Charles (Soc.)
CINQUIEME CIRCONSCRIPTION
M. BRASSE (Un. nat.)
DEREUSE Eugene (Soc.)
SIXIEME CIRCONSCRIPTION
M. DURIEZ (Rep. Rad.)
LAURENT Augustin (Soc.)
SEPTIEME CIRCONSCRIPTION
M. LEBAS, dep. sort. (Soc.)
BERNARD Georges (Conc. rep.)
HUITIEME CIRCONSCRIPTION
M. DUPRE Léandre, dep. sort. (Soc.)
BERNARD Georges (Conc. rep.)
NEUVIEME CIRCONSCRIPTION
M. MARESCAUX Léon (Front rep.)
PARIS Louis (Soc.)
DIXIEME CIRCONSCRIPTION
M. BATAILLE Jean (Un. nat.)
DECLERCQ Gilbert (Com.)

- BOULOGNE-SUR-MER
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. VINCENT Léon, dep. sort. (Rep. soc.)
VANTILLOCKE Roger (Soc.)
TROISIEME CIRCONSCRIPTION
M. VINCENT Adolphe (Rep. gauche)
DESCOYE (Soc.)
CIRCONSCRIPTION DE MONTREUIL
M. DECUREY, dep. sort. (Rad. soc.)
ELBY, dep. sort. (Un. nat.)

- SAINT-OMER
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. TILLE, dep. sort. (Un. nat.)
ISORE (Rad. soc.)

- COMMISSION OFFICIELLE DE RECENSEMENT DES VOTES
LES RESULTATS PUBLIES POUR LA PREMIERE CIRCONSCRIPTION DE DUNKERQUE SONT MODIFIES ET M. VINCENT VIEN EN TETE

- COMMISSION OFFICIELLE DE RECENSEMENT DES VOTES
LES RESULTATS PUBLIES POUR LA PREMIERE CIRCONSCRIPTION DE DUNKERQUE SONT MODIFIES ET M. VINCENT VIEN EN TETE

- AVESNES
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. LAORANCE Léon, dep. sort. (Soc.)
ELOY Edgar (Rep. rad.)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. DEUDON Maurice, dep. sort. (Soc.)
DELANOTTE Paul (Rep. rad.)
TROISIEME CIRCONSCRIPTION
M. LACOURT Alfred, dep. sort. (Rad. soc.)
THOMAS (Soc.)

- CAMBRAI
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. DELTOUR Gustave (Rep. Rad.)
GERNEZ Raymond (Soc.)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. DEBE Abel (Rep. Rad.)
BEAUVILLAIN, anc. dep. (Soc.)

- DOUAI
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. DELSART, dep. sort. (Conc. rep.)
MARTEL Henri (Com.)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. VINCENT Maurice, dep. sort. (Un. nat.)
VALENTIN Charles (Soc.)

- HAZEBROUCK
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. FAURE René, dep. sort. (Conc.)
FLANCKE Gabriel (Lemiriste)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. FLICHOON Jean-Pierre (Un. Nat.)
BIERBUCK André (Rep.)
DAROU Lucien (Soc.)

- VALENCIENNES
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. COQUELLET Alfred (Un. Nat.)
FOURES Gérard (Rep. soc.)
RAUX Lucien (Com.)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. DAVAIN Jules (Rép.)
MUSMEAUX Arthur (Com.)
TROISIEME CIRCONSCRIPTION
M. DEWEZ, dep. sort. (Com.)
MACAREZ Charles (Fed. rep.)

- PAS-DE-CALAIS
ARRAS
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. DE DIEBACH, dep. sort. (Un. nat.)
LOUIS René (Soc.)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. DE VILLERS (Front nat.)
GAUDET Abel (Rad. soc.)

- BETHUNE
PREMIERE CIRCONSCRIPTION
M. DECROIX Octave (Conc. rep.)
TELLIER, anc. dep. (Soc.)
DEUXIEME CIRCONSCRIPTION
M. REVILLION Albert (P. D. F.)
SION Paul (Soc.)
TROISIEME CIRCONSCRIPTION
M. MARS Alfred, dep. sort. (Soc.)
WAGNER Paul (P. D. F.)
QUATRIEME CIRCONSCRIPTION
M. APPORCHEAUX, dep. sort. (Un. Nat.)
CADOT Henri, anc. sénat. (Soc.)

14 juillet. Voter pour le candidat du Rassemblement Populaire. Le secrétaire: Montreuil.

POUR LE VOTE FAMILIAL

Un communiqué de la Fédération Familiale du Nord
On nous communique: La Fédération Familiale du Nord de la France a demandé aux candidats aux élections législatives, de vouloir bien se prononcer de façon définitive, sur le point de savoir s'ils étaient, ou non, favorables au principe du Vote Familial, étant entendu que toutes réponses à ce sujet, sous quelque forme que ce soit, seraient considérées comme réponse négative.

APRES LE PREMIER TOUR L'ELECTION DE SARTENE

M. de Rocca Serra est proclamé élu
Ajaccio, 30. — La Commission de recensement des votes, qui a terminé ce matin à 5 h. 30, l'examen des opérations électorales, a proclamé élu M. de Rocca Serra, d. s. R. G., 4.229 voix.

DEUX BALLOTTAGES A LA MARTINIQUE

Paris, 30. — Les informations parvenues au ministère des Colonies font connaître qu'il y a eu deux ballottages dans les deux circonscriptions de la Martinique. Dans la première circonscription, ont obtenu: M. Severe, a. dep. R.R.S., 5.458 voix; M. G. Férol, R., 3.559 voix.

M. GUERNUT SE PRESENTERAIT A NIORT

Paris, 30. — Avant la clôture légale des déclarations de candidature, M. Guernut, ministre de l'Éducation nationale, a fait acte de candidat dans la 1re circonscription de Niort (Deux-Sèvres). Toutefois, M. Guernut ne prendra une décision définitive que dans la journée, en raison de la complexité de la situation électorale.

LES DECISIONS DE LA FEDERATION SOCIALISTE DU RHONE

Lyon, 30. — La Fédération socialiste du Rhône, réunie hier soir, a décidé de retirer son candidat dans la 7e circonscription (7e arrondissement), en faveur de M. Grammont, industriel Radical-Socialiste.

M. GARCHERY CROIT QU'IL Y AURA 250 DEPUTES D'EXTREME-GAUCHE

Paris, 30. — M. Garchery, député du 12e arrondissement, l'un des principaux dirigeants du P.U.F., a indiqué ce matin, dans les couloirs du Palais-Bourbon, qu'il se proposait d'appliquer le programme de cette formation électorale et de prendre les initiatives nécessaires à cet effet.

LA MANIFESTATION FEMINISTE D'HIER A LILLE

L'autocar passa d'abord à Wazemmes, puis dans le centre à la gare, à Saint-Sauveur et à Piva. A plusieurs endroits il s'arrêta et les propagandistes en descendirent pour se répartir en groupes qui distribuèrent un journal, « Le Nord Féministe ». La première page de ce journal, formant tract, affirmait que les femmes, travailleuses, ménagères mères de famille, républicaines et pacifistes, pouvaient exiger et devaient obtenir:

AU PAYS DE LA FRAYEUR

Huit jours plus tard, le mari qui ne pouvait supporter un tel désastre, se suicida à son tour, laissant derrière lui neuf enfants!
Ainsi apparaît ce premier et douloureux drame suscité par la vengeance des fraudeurs.
Depuis cette affaire, d'autres actes se sont manifestés dans le pays et se manifestent toujours.
C'est ainsi qu'une haute personnalité curatale d'Illes a été dénoncée comme ayant caché dans une meule lui appartenant, un stock d'une vingtaine de kilos de tabac. Le contrôleur des Contributions...

UN COUP POUR RIEN

Nous ne multiplierons pas outre mesure les faits constatés, mais il en est d'autres encore que nous citerons pourtant.
Une personne de Wieros dont on connaît parfaitement la loyauté et l'honnêteté foncière, découvrit, elle-même, un matin, dissimulé à l'extrémité de son jardin, un sac contenant, parmi d'autres choses, une machine à couper le tabac. Immédiatement, cette personne se rendit auprès du contrôleur des Contributions indirectes pour déclarer spontanément la trouvaille. Le fonctionnaire se rendit sur les lieux où était caché le dépôt et ouvrit une enquête.

DE PLUS EN PLUS FORT

Actuellement encore une enquête ouverte il y a un mois, est, croyons-nous, savoir, à l'instruction, et d'un brave père de famille de cinq enfants: M. DESCAMPS, d'Illes (42 ans), écrivain vaivaisien, demeurant à la Bassée, semant la honte, la misère, la désolation et même la mort.

L'AFFAIRE GEORGES PETIT A LA COUR DE DOUAI

Petit: la première pour abus de confiance et escroquerie, la seconde pour infraction à la loi sur les lotissements. M. Petit bénéficia d'un non-lieu pour l'abus de confiance.
Le 2 juillet 1935, la partie civile demandait au tribunal de Lille, estimant qu'il y avait un rapport sur tout le dossier, plus tard, il trouva son père de nouveau par terre. L'homme était tombé de son lit, il gisait à côté d'une tache de sang qui s'était échappée par ses oreilles.

LES DEBATS

L'audience fut ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le conseiller Mage, entouré de MM. les conseillers Monmousseur et Baizès.
Le siège du ministère public était occupé par M. l'avocat général Bousquet. M. le Président Mage entreprit aussitôt la lecture de son rapport. Il parla durant cinq heures, son exposé étant coupé d'une interruption de 12 à 14 heures pour le déjeuner.

DEUX CHEFS D'INCULPATION

L'électorat, invitait les femmes indignées à rallier la L. F. R. N., et les électeurs antifascistes à demander à leurs élus la réalisation de l'émancipation de leurs compagnes.
Les propagandistes de la Ligue rencontraient un accueil très favorable, aussi bien auprès des hommes qu'auprès des femmes. Se basant sur la bienveillance et même l'enthousiasme découverts dans la rue, elles estimèrent qu'un mouvement à fait un progrès très considérable depuis mai 1932, date à laquelle elles avaient fait une manifestation du même genre.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIEGLE »

On sait qu'un terrain cédé en bloc vaut 50 % moins cher que celui qui est vendu par lots.
C'est alors que M. Petit, retirant un certain nombre de parcelles du lotissement, les vendit à l'Union départementale, celle-ci basant son accord sur le prix de l'expert, de sorte que M. Petit céda son terrain plus cher en bloc, qu'il ne l'aurait vendu en détail.
L'Union départementale s'estima lésée d'environ un million et elle reprocha à M. Petit la pression, des manœuvres illicites et des bénéfices illicites qui constituaient les éléments de l'escroquerie.
Quant à l'infraction à la loi sur les lotissements, elle consista dans l'escalade exécuté par M. Petit et l'omission qu'il a faite d'insérer dans l'acte de vente, les conditions du cahier des charges.
Un très bref interrogatoire
A l'issue de son rapport, M. le Président Mage a voulu interroger M. Petit, mais celui-ci a été bonné à répondre qu'il se contenterait de faire quelques observations à l'issue des plaidoiries.
La parole, après une brève suspension fut donc laissée aux parties civiles.
LES PARTIES CIVILES
L'Union départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord, partie civile, est représentée par deux avocats: M. Arnoux et de Lauwereyns, du barreau de Lille.
M. ARNOUX s'attacha à faire un portrait des plus défavorables de M. Georges Petit.
« C'est, dit-il, un mégalomane autoritaire et orgueilleux, un vaniteux, à l'ambition démesurée. »
« Bon rôle, ajoute l'avocat, était de défendre les intérêts des Mutualistes, il se servit au contraire de sa situation privilégiée comme d'un tremplin pour s'élever jusqu'au ciel. »
« Il termine sur ces mots: « M. Petit, vous avez toujours voulu être grand, il faut que le châtiment soit grand. »
M. de LAUWEREYNS DE ROSENDAEL fait à M. Petit le reproche d'avoir fait évaluer un terrain au détail et de l'avoir cédé en bloc à 150 fr. le mètre carré, soit plus cher que si les parcelles avaient été vendues séparément.
« La manœuvre frauduleuse, estime l'avocat, est établie par le lotissement et son escamotage. »
Autre manœuvre frauduleuse que l'emploi d'un tiers dans une expertise qui attribue à un terrain une énorme valeur, parce que l'expert croit que ce terrain est destiné à un tout autre emploi.
M. de Lauwereyns estime que le préjudice causé à l'Union départementale des sociétés de secours mutuels n'est pas inférieur à 1 million.
Et l'avocat de s'étendre aussi sur le préjudice moral que causa à la mutualité ce scandale qui porta une sérieuse atteinte au crédit d'une importante œuvre sociale qui faillit sombrer.
« Au vu de l'audience, les jurés se prononcèrent à l'unanimité pour la condamnation de M. de Lauwereyns à un an de prison avec sursis, et de M. Petit à six mois de prison avec sursis. »
« Les débats seront repris à 13 h. 30 aujourd'hui, avec le requérant de M. l'Avocat-général Bousquet et les plaidoiries des avocats de la défense. M. Pruvost, Fauchille et Allaert. J. D.

RHUM ST JAMES
Pris après le repas
Alimentation STOMACHIQUE
DIGESTIF
STIMULANT
"St James, se prescrivait par des Anilles est le Rhum d'origine des premiers Rhums de France"

grand, il faut que le châtiment soit grand.
M. de LAUWEREYNS DE ROSENDAEL fait à M. Petit le reproche d'avoir fait évaluer un terrain au détail et de l'avoir cédé en bloc à 150 fr. le mètre carré, soit plus cher que si les parcelles avaient été vendues séparément.

« La manœuvre frauduleuse, estime l'avocat, est établie par le lotissement et son escamotage. »
Autre manœuvre frauduleuse que l'emploi d'un tiers dans une expertise qui attribue à un terrain une énorme valeur, parce que l'expert croit que ce terrain est destiné à un tout autre emploi.

M. de Lauwereyns estime que le préjudice causé à l'Union départementale des sociétés de secours mutuels n'est pas inférieur à 1 million.
Et l'avocat de s'étendre aussi sur le préjudice moral que causa à la mutualité ce scandale qui porta une sérieuse atteinte au crédit d'une importante œuvre sociale qui faillit sombrer.

« Au vu de l'audience, les jurés se prononcèrent à l'unanimité pour la condamnation de M. de Lauwereyns à un an de prison avec sursis, et de M. Petit à six mois de prison avec sursis. »
« Les débats seront repris à 13 h. 30 aujourd'hui, avec le requérant de M. l'Avocat-général Bousquet et les plaidoiries des avocats de la défense. M. Pruvost, Fauchille et Allaert. J. D.

UN FILS BRUTAL DEVANT LES JURÉS DU NORD

ils n'étaient pas toujours d'accord, papa et maman, mais ils avaient un égal penchant pour l'ivrognerie et le même goût pour son vin et le Wazemmes. Ils ne faisaient pas une éneuvaine, mais ils observaient un vrai régime, sans tenir compte du « carême » ou du « ramadan ». Chaque fois que l'argent ne manquait plus, ils allaient acheter le « litre de rouge » ou la « pinte de goutte » qu'on vendait jusqu'à la lie et sans tarder.
Une dispute
Dans la soirée du 29 octobre dernier, ayant liquidé la « cave », le père commença à se livrer à son habituel jeu de cartes. On allait chercher un nouveau litre de vin.
Le fils refusa de se rendre chez l'épicier. Une dispute éclata et Lucien Colin porta une gifflée formidable à son père. Celui-ci tomba de sa chaise, s'affala sur les carreaux et resta étendu sur le côté droit.
Dépourvu de cigarettes, Lucien Colin alla en chercher, non sans avoir placé son père sur un lit, après quoi il abandonna le vieil homme à son triste sort. Colin n'entra chez lui qu'une heure plus tard, il trouva son père de nouveau par terre. L'homme était tombé de son lit, il gisait à côté d'une tache de sang qui s'était échappée par ses oreilles.
Le fils, en entendant ronfler le père, celui-ci avait, en effet, le sommeil bruyant quand il avait bu plus qu'il ne fallait.
Lucien Colin recoucha son père, il lava les carreaux tachés et il ne songea même pas à faire venir le médecin.
Le lendemain, Josephine Vallée, sœur de Colin, rentra par hasard visite à son père. Elle remarqua qu'il avait l'œil gauche tuméfié. Elle n'en fut d'ailleurs pas autrement étonnée, car après avoir bu, le père ne manquait jamais de se blesser.
La mort de l'ivrogne
Deux jours plus tard, Lucien Colin commença à éprouver quelque inquiétude à l'égard de son père. Il eut l'idée, pour le ramener, de se servir d'éther et d'alcool de menthe et, pour se procurer, il s'en fut chez un cabaretier, Mme Leduc. Celle-ci en était dépourvue et elle conseilla à Colin de frictionner son père avec du vinaigre.
Ce traitement n'empêcha point le malheureux de succomber dans la même journée.
Une hémorragie consécutive à une fracture du crâne
Le mort était due à une abondante hémorragie consécutive à une fracture de la base du crâne, vraisemblablement causée par une chute violente, l'état de la victime ayant pu alourdir la chute et l'aggraver.
Cependant, l'accusé fait valoir pour sa défense que, dans sa seconde chute, le vieillard avait pu tomber sur un seuil à charbon placé près du lit.
Un accusé naïf
Lucien Colin est le type du paysan qui n'a jamais sorti de son village et qui, pourtant, n'a pas l'air de s'émouvoir.
« Être naïveté ou habileté? Il expose le fait comme le ferait un gamin qui ne serait pas trop vicieux. »
Au physique, il a l'aspect d'un jeune valet de ferme, au visage rose, aux cheveux blonds, au regard assuré et à l'attitude gauche.
La vie de deux ivrognes
Lucien Colin eut une jeunesse sans histoire.
Depuis le mariage de sa sœur, il vivait avec son père, qui faisait le ménage. L'un d'autre étaient chômeurs. Ils effectuaient pourtant, quand l'occasion se présentait, des travaux saisonniers. Tous deux buvaient comme quatre.
Le Président. — Quand avez-vous commencé à boire?
L'accusé. — Lorsque je suis revenu du régiment.
— Mais vous étiez chômeur, vous n'aviez pas d'argent!
Je me souviens un coup de main à des camarades qui me payaient le coup.

« Mais le soir, que faisiez-vous? »
« J'allais écouter la T.S.F. chez des voisins, ou je restais chez mon père. »
« Ou vous buviez? Que preniez-vous chaque jour? »
« Un litre et demi! (sic). »
« Et cela ne vous faisait pas peur? »
« C'était bien suffisant. »
« Et votre père, quelle était sa « capacité »? »
« Il ne lui en fallait pas tant. »
« Pas tant! Pourquoi? Pour faire le plein? »
« Jamais les Colin n'allaient au cabaret, ils achetaient le vin ou le genièvre au détail et buvaient en chambre. »
Le Président. — Qui était le plus riche et qui payait?
L'accusé. — Mon père.
« Qui achetait? »
« Lui ou moi. »



Les quatre principaux témoins: on voit de gauche à droite: Mmes SORRIAUX, VALLEZ, sœur de l'accusé, PATOUX et LELEU.

« C'est pas toujours d'accord? »
« C'est pas toujours qu'on se disputait! »
Le coup fatal
Le coup tragique est évoqué, et le Président émet l'opinion qu'il a dû être durement porté.
L'accusé. — Je n'ai pas frappé trop fort, entre les deux, j'ai frappé plus, le vieil!
Le Président. — Pourquoi frappiez-vous votre père?
« Pas pour lui faire mal, bien sûr! (sic). »
« Vous sentez-vous un peu responsable? »
« Un peu! »
« C'est normal, croyez-vous, de tuer son père? »
« C'est maintenant que j'y pense. Si j'avais su, je serais allé chercher un médecin. »

Qu'avez-vous à dire?
Je n'y comprends rien!
Du rapport de M. le Professeur Ravart, il résulte que l'inculpé était quelque peu ivre au moment des faits, mais l'ivresse ne saurait être une circonstance atténuante et la responsabilité du prévenu est complète.
« Qu'avez-vous à ajouter à ce rapport? demande le Président. »
« Rien, car je n'y comprends rien du tout! »

Les Témoins
M. le maréchal des logis-chef de gendarmerie ROUSSEL expose les résultats de son enquête.
M. Augustin COLIN est l'oncle de la victime. Celle-ci, quand elle se saoulait, nous apprend-il, prenait les habitudes du loup et restait jusqu'à trois jours dans son lit.
« Il rencontra la victime quelques moments avant la gifflée fatale. »
« Et vous avez remarqué, coupe le Président, qu'il y avait eu du vent dans les vêtements? »
« M. Colin n'aurait les faits qu'après la mort de son neveu, bien qu'il fut son voisin, ce qui lui permet d'affirmer que père et fils s'entendaient à merveille. »
« L'inculpé n'est pas machant, dit-il, c'est un gosse, et M. Colin de revenir sur ses déclarations pour amoindrir les faits, ce qui lui vaut un rappel-de l'avocat général. »
« N'avez-vous point Normand? », lui demande aussi le Président.
Mmes LELEU et PATOUX nous apprennent la consommation en vins des Colin et de M. SORRIAUX, précise que lorsqu'il acheta un paquet de cigarettes, l'accusé n'était point tout à fait ivre.
Le sœur de l'inculpé, M. VALLEZ, affirme que son père et son frère s'entendaient bien, mais qu'ils se querelaient parfois.
« M. le docteur TIMAL estime que la mort a pu être provoquée par la première ou la seconde chute. »
LE VERDICT
L'accusation est soutenue par M. l'avocat général DUBOIS qui réclame une peine de réclusion. M. Dupuis, faisant valoir qu'on ne sait pas quelle chute a entraîné la mort, plaide l'acquiescement.
Lucien Colin est condamné à 18 mois de prison. — J. D.